N° 200 Mercredi 23 Août 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE
Timbre
LA HAYE, MARS
BUREAU POUR LA RÉDACTION
ANNONCES
Chez M. van Weelden, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franche de port*.

Revue Politique.

Les journaux français sont jusqu'ici très sobres de réflexions sur le rapport de l'enquête. Ils ne nous donnent donc qu'une idée incomplète de la sensation que la lecture de ces pièces a produite à Paris. Les correspondances ne laissent aucun doute à cet égard. On comprend maintenant la conduite de MM. Portalis et Landrin, qui se sont retirés, l'un du parquet de la cour d'appel, l'autre du parquet du tribunal de première instance, lorsque l'assemblée nationale a ordonné à sa commission exécutive de prendre M. Louis [illegible] sous sa protection. On se demande quelle va être la conduite du gouvernement actuel.

Les difficultés inextricables que lui présente la question [illegible] par le rapport de la commission d'enquête, le gouvernement français continue à être aux prises avec des difficultés intérieures et extérieures de plus en plus graves. A l'intérieur, c'est avec une inquiétude [illegible] qu'il voit approcher l'hiver sans que le commerce et l'industrie offrent par la reprise des transactions et de la fabrication, une ressource à ces milliers de bras encore inoccupés. A l'extérieur, l'envahissement des Etats pontificaux par les troupes autrichiennes, envahissement qui ne paraît pas avoir cessé encore sur tous les points, vient compliquer la question italienne du moment où elle paraissait s'éclaircir un peu. Il est évident que cette invasion des légations romaines est un fait des plus graves dans la situation présente. La violation des traités qui garantissent l'indépendance des Etats du pape, pourrait paraître de nature à provoquer [illegible] de la médiation du gouvernement français, depuis la suspension jusqu'au moment où l'Autriche, désavouant le général Welden, aura donné au pape la satisfaction [illegible] assurer qu'on avait annoncée ne [illegible] (1)

[illegible] au palais de l'Assemblée nationale, [illegible] un certain nombre de représentants [illegible] avant eu lieu dans la matinée chez un ami de M. le préfet de police. Des ministres s'y trouvaient, il y aurait été question d'un complot assez étendu dans lequel seraient compromis à la fois la République rouge et certains chefs du parti légitimiste. [illegible] cette réunion, il aurait été question de suspendre de vertu de l'état de siége, deux ou trois des journaux [illegible]

On parle beaucoup aussi d'un mouvement d'intrigues ourdies au profit de Henri V. Une [illegible] légitimiste, proteste contre les insinuations auxquelles ces [illegible] lien. Il est [illegible] à peu près certain que le nom [illegible] deaux n'est jeté dans le public qu'afin de le tromper sur les véritables tendances des hommes qui cherchent aujourd'hui à susciter un nouveau mouvement. On fait jouer à l'exilé de Wiesbaden le même rôle qu'à Louis-Bonaparte avant les journées de juin. Il faudrait être aveugle pour se laisser abuser par de pareilles manœuvres.

Les professions de foi de tous les membres du gouvernement provisoire et de la commission exécutive attestent hautement [illegible] depuis le 24 février, trois partis, la république modérée, le communisme et la république modérée, se sont [illegible] par des conspirations, par des émeutes, par des [illegible] La France va donc assister à la bataille que s'apprêtent à se livrer ces partis rivaux dans le sein de l'Assemblée nationale: elle jugera ces trois partis et l'Assemblée elle-même. Espérons que cette lutte suprême, acharnée, tournera au profit de l'ordre et de la société.

L'Italie ne nous fournit aujourd'hui que très peu de nouvelles importantes.

Nous avons reçu la fois six numéros de la *Gazette de Milan*, [illegible] *Gazette* porte en tête les armes d'Autriche. On y fait le plus grand éloge de la modération et de la clémence du maréchal Radetzky, et l'on dément formellement l'existence d'un prétendu décret annoncé par le *Journal de Lugano*, [illegible] lequel il serait enjoint à tout sujet lombard de quitter [illegible] sous peine de la confiscation de ses biens. Aucune [illegible] n'a été prise par les autorités autrichiennes [illegible] de nouveau à Turin. Un journal assure que le gouvernement français aurait répondu à la notification de l'ambassadeur de Sardaigne, dont nous avons parlé hier, que *l'armistice* n'est accepté par les puissances médiatrices que comme un fait *militaire* n'entraînant aucune conséquence politique.

Le bruit courait à Gênes, le 14, que les Autrichiens avaient [illegible] le [illegible] à la poursuite de Garibaldi, donnant pour raison que celui-ci avait continué les hostilités après la signature de l'armistice.

Le refus de Venise de se [illegible] aux Autrichiens malgré l'armistice est confirmé. Nouvelle difficulté ajoutée à toutes les autres.

Une lettre de Naples, du 12, dont nous avons donné connaissance, annonce que l'expédition napolitaine a fait voile pour la Sicile. On porte à 30,000 hommes le nombre des troupes de débarquement.

Il nous faut encore une correspondance particulière de [illegible] en date du 15 août, adressée à la *Gazette de Cologne*, [illegible] autrichienne trouverait divisé sur la question italienne. [illegible] parti voulant conserver à tout prix les provinces lombardes à l'Autriche, l'autre, craignant une complication avec [illegible] tenant d'avis de s'en tenir aux paroles du discours du [illegible], on se le rappelle, quelle Autriche ne combattait [illegible] pour conquérir une province. Il ne serait [illegible] possible, ajoute le correspondant de la *Gazette de Cologne*, que cette divergence d'opinions n'amenât une dislocation [illegible] autrichien.

(1) Nous apprenons à l'instant que la *Gazette de Vienne* du 18 nous est arrivée [illegible] nous [illegible] nouvelle que le général Welden a fait un mouvement rétrograde en [illegible]

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GÉNÉRAUX.

DISCUSSION SUR LA RÉVISION DE LA LOI FONDAMENTALE.

Dans sa séance d'hier au soir, la Seconde Chambre des Etats-Généraux a ouvert la discussion sur le projet de la Loi Fondamentale (*la Justice*).

Quatre orateurs seulement étaient inscrits pour parler contre le projet. *M. de Monchy* s'est occupé de l'article relatif au secret des lettres; il regarde ce droit comme un droit si naturel, qu'il s'étonne de le voir figurer dans la Loi Fondamentale.

M. Faber van Riemsdijk s'étend longuement sur la loi relative à l'expropriation pour utilité publique, et traite cette question [illegible] ainsi que de la législation française, [illegible] que présente l'expropriation pour [illegible] membre, à l'appui de son opinion, cite différents faits qui se sont passés tout récemment, et qui prouvent également que nos lois sont insuffisantes.

M. de Goltstein voudrait voir apporter une [illegible] plication dans l'administration judiciaire, moyen [illegible] économies. M. de Goltstein insiste aussi sur la [illegible] nécessité urgente de faire un code pénal militaire.

M. Borski présente à son tour des observations au sujet de la loi sur les expropriations, et trouve qu'on n'aurait pas dû mettre dans la loi *après indemnité préalable*.

Après que *M. Nedermeijer van Rosenthal* et quelques autres membres eurent encore pris la parole, *S. Exc. le ministre de la justice* a, en peu de mots, défendu le projet. Le ministre a dit que le gouvernement était parti du principe du droit sacré de la propriété, et, à son avis, on ne devrait pas rendre l'expropriation par trop facile. Ensuite il a répondu aux autres objections soulevées par divers membres.

La chambre, procédant au vote, a adopté le projet à l'unanimité des voix.

(*Séance du 22.*)

Quelques membres de la Chambre ayant fait connaître à M. le président l'impossibilité où ils étaient d'assister à la séance de ce jour, il a été résolu d'interrompre les discussions sur la révision de la Loi-Fondamentale, et de s'occuper des autres projets de loi soumis à la Chambre, notamment de ceux relatifs à l'augmentation du chapitre X du budget de 1848 (*Département de la guerre*) et à la vente ultérieure des domaines.

On met d'abord à l'ordre du jour le projet de loi sur le budget de la guerre, [illegible] une augmentation de fl. 1,829,021 13, dont la [illegible] des deux levées de milices appelés sous les drapeaux, et qu'on veut garder en service actif jusqu'à la fin de l'année.

Ce projet de loi a soulevé, lors de son examen dans les sections, de nombreuses observations qu'on a renouvelées en grande partie dans la séance de ce jour.

Mr. van Dedem van Vollenhoven se prononcera contre le projet. Lors qu'il a été question il y a 20 ans il a voté les 2 1/2 millions, c'était pour ne pas [illegible] l'idée de confiance que le gouvernement avait de [illegible] consentirait plus à allouer de nouvelles sommes sans [illegible] quels moyens on veut les employer. Nos colonies [illegible] ce [illegible] de nouvelles dépenses que notre pouvoir [illegible] aucun sacrifice [illegible] pour [illegible] sous [illegible] autorité dans les colonies.

M. Mackay [illegible] trouve que l'on veut sacrifier le certain pour une éventualité fort incertaine. L'orateur dit que lorsqu'on jette un coup d'œil sur la situation actuelle de l'Europe, pour se faire une idée de qu'il en faut espérer ou craindre pour l'avenir, on est forcé de convenir que toutes les puissances européennes ont chacune trop à faire chez elles pour songer à s'occuper de leurs voisins. Toutes tendent et cherchent le maintien de la paix, c'est là le but où tendent leurs efforts. Pour le moment il n'y a pas de probabilités d'une guerre qui pourrait menacer notre pays, du reste il n'y a plus de guerre de Roi contre Roi, et en consultant l'histoire sur les champs de bataille possibles, en rapport avec les événements qui se passent autour de nous, la guerre se fera ou au centre ou au sud. L'honorable membre parle de la neutralité que la Hollande doit conserver; aujourd'hui les pays doivent moins se maintenir par la force que par le droit.

S'occupant ensuite du projet de loi en discussion, l'orateur trouve que le gouvernement demande ou trop ou trop peu. Pour une éventualité de guerre la somme est insuffisante, et elle est trop élevée, si on ne croit pas à une guerre. On a fort abusé dans les derniers temps de l'axiome *si vis pacem para bellum*; les préparatifs de la guerre coûtent souvent plus que la guerre elle-même. M. Verwey Mejan rappelle ce qu'a dit un auteur anglais, savoir: que les guerres des deux derniers siècles ont coûté une somme équivalente à toutes les dettes des puissances, et que les préparatifs inutiles s'élèvent à la valeur du tiers des terres cultivées. Ce n'est pas un déploiement de grandes forces militaires qu'il faut, c'est celui de la force morale chez la nation.

M. de Goltstein ne croit pas non plus à une guerre. En France, l'ordre a triomphé des factions et l'autorité y est consolidée. La Belgique est attachée au Roi de son choix et elle a repoussé avec énergie ceux qui voulaient y porter des troubles. Le gouvernement nous parle constamment de sa volonté d'apporter des économies dans les dépenses de l'Etat, et l'on vient nous demander une augmentation du budget. Si le gouvernement ne peut pas donner des explications rassurantes sur la situation financière, il votera contre la proposition.

M. Kien annonce [illegible] cette confiance dans le gouvernement qu'il comprend ce que la situation exige.

M. Ruckersfoldt répond à l'honorable préopinant. Il faut savoir faire des sacrifices quand la nécessité en est démontrée, mais il n'y consent pas maintenant. Cet état de choses pourrait bien se maintenir encore longtemps.

M. Storm van 's Gravesande, *Geevers van Eudegeest*, *Duymaer van Twist*, *Mutsaers* et *Luyben* ont encore successivement pris la parole contre le projet de loi. *Son Exc. le ministre de la guerre* a défendu le projet de loi pour ce qui concerne les observations générales.

Le ministre de l'intérieur a ensuite pris la parole, et a démontré la nécessité de maintenir l'armée sur un pied respectable. Il parle d'abord de l'état de la question du Limbourg, et ensuite de la situation générale de l'Europe, qui à ses yeux n'est pas tout à fait telle que quelques membres la représentent.

La Chambre passe au vote. 32 voix se prononcent *contre* et 21 *pour* le projet; ainsi le Roi sera prié de le prendre en considération.

Le projet de loi sur la vente ultérieure des domaines [illegible] mis à l'ordre du jour.

Quelques objections sont faites par [illegible] membres du Brabant-Septentrional, qui auraient désiré que les gouvernements des provinces fussent chargés de l'évaluation des domaines à vendre.

Après que MM. *De Man*, *Anemaet*, *Heloma* et *Cost Jordens* eurent encore présenté des observations et demandé des éclaircissements sur la vente des domaines, *S. Exc. le ministre des finances* a défendu le projet de loi, qui a été adopté par 32 voix contre 3.

NOUVELLES DES INDES-OCCIDENTALES ET ORIENTALES.

Les nouvelles de Batavia sont du 1 [illegible] du même mois. Le bon [illegible] royal *l'Etna* y était arrivé, [illegible] le capitaine de frégate [illegible] et le capitaine aide-de-camp du gouverneur général, [illegible] T. van Capellen, qui ont fait partie de l'expédition contre Bali. Les nouvelles apportées par ces deux officiers, on le sait déjà, sont très favorables.

Le 7 juin on avait remarqué un grand mouvement du côté de l'ennemi, et on jugea nécessaire d'occuper un kampong situé sur la plage, afin de protéger le débarquement de nos troupes. La prise de ce kampong s'opéra sans rencontrer de résistance; une sortie faite par l'ennemi fut [illegible] repoussée par nos avant-postes. Le lendemain matin [illegible] en face de *Boenkoelan*, qui avait une garnison de plusieurs milliers d'indigènes armés en grande partie de longues lances. Le débarquement des trois autres colonnes de nos troupes se fit également. La 1re colonne qui se trouvait à la tête du mouvement à 6 heures prit immédiatement position pour former l'aile gauche de la 2e colonne. Tous ces préparatifs avaient occasionné [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

4 officiers, 104 soldats européens, 25 Africains et 113 indigènes. La perte de l'ennemi, en morts et blessés a du être considérable.

Il résulte du rapport officiel de cette expédition, que nos troupes, après s'être emparées avec un courage qui leur fait honneur, de la plus grande partie des retranchements de l'ennemi, ont été contraintes de les abandonner par le manque de munitions de guerre, et ont opéré dans un ordre parfait une retraite qui présentait les plus grands dangers.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« La position actuelle du général Cavaignac n'est pas sans de grands rapports avec celle où se trouvait le général Washington en 1792-1793. Avec la même rectitude de jugement qui avait engagé le grand homme américain à proclamer le principe de neutralité dans la querelle naissante entre la France et la Grande-Bretagne, le chef du pouvoir exécutif a adopté une ligne de conduite qui rejaillit avec non moins d'éclat sur son honneur que sur la réputation qu'il laissera à la postérité. Son manifeste, vrai, simple, sans détours, plein de prudence et parfaitement intelligible, fait un contraste frappant avec le mysticisme ambigu et de mauvaise foi des bulletins de la première république. Plein de respect pour les lois éternelles d'ordre public, il ne présente rien de louche ni de sinistre à figuré, pas de double pensée née de cette bigamie diplomatique ajustée avec un art perfide pour produire du blanc ou du noir, suivant le besoin. Il paraît [illegible] que, avec soit un capitaine qui a moissonné ses [illegible] dans la poussière d'Afrique, qui résume en lui, pour ainsi dire, toute la modération de l'Europe ; tandis que l'élégiaque homme d'Etat qui l'a précédé n'a jamais éveillé que la crainte et la défiance.

» Pareil au héros de la fable, on eût dit que, tandis qu'une de ses mains écrivait, l'autre semait les dents du dragon mythologique, germes de dissensions et de guerres. Mais il est peut-être encore plus étrange et plus triste pour nous, Anglais, pour qui la paix est d'un intérêt si capital, de recevoir une leçon de politique modérée du peuple le plus guerrier du monde, et de, par la bouche d'un rude soldat démocrate. Quel exemple à opposer pour lord Palmerston, que la note diplomatique du général Cavaignac dans la question des duchés et dans les affaires d'Italie, nous qui prétendons dicter des conditions à l'Autriche victorieuse de la sédition, lorsqu'il y a un an à peine, notre même ministre s'est servi du prétexte d'un *fait accompli* pour ne point intervenir en Suisse !

» Il est, nous l'avouons, de la plus haute importance pour les hommes modérés tant en France qu'en Angleterre, que la politique représentée par le général Cavaignac se maintienne au pouvoir ; mais, nous devons aussi le dire, il est à craindre qu'elle ne trouve de plus grandes difficultés encore que n'en eut à surmonter Washington. Les relations de propagande sont plus nombreuses entre les démocrates italiens et français qu'elles ne l'étaient entre les deux grandes Républiques du siècle dernier, que Franklin caractérisait si bien par cette courte phrase : « Les Français ont fait leur apprentissage en Amérique et sont ensuite venus s'établir en Europe pour leur propre compte. « Il y a bien des Italiens qui ont fait cet apprentissage en France, et les promesses de M. de Lamartine sont encore trop récentes pour qu'ils ne réclament pas leur réalisation, en disant, avec quelque apparence de vérité, qu'à Pavie les Français avaient tout perdu fors l'honneur, mais qu'à Milan ils n'ont cette fois perdu que l'honneur.

» Les Italiens pourraient aussi imiter l'exemple de cet ambassadeur français qui menaçait Washington d'en appeler du président américain au peuple américain. Mais M. Cavaignac, aidé de M. Thiers, peuvent prévenir cette catastrophe aussi prudemment aussi énergiquement que le premier législateur des Etats-Unis. Ils n'ont affaire à un peuple souverain [illegible] Il y a [illegible] analogie de position entre le général Cavaignac [illegible] et le grand homme d'Amér

...grist, Estermann et Al. Hautt, 10,000 fr. chacun. Cette contribution s'élève en totalité à la somme de 313,500 fr. de Suisse.

Le directoire a envoyé dans le Tessin deux commissaires fédéraux. Le gouvernement tessinois se trouvait dans une situation assez embarrassée par suite de l'affluence toujours croissante des réfugiés lombards, parmi lesquels figurent un assez grand nombre de militaires. Toutes les mesures opportunes ont été prises et aucun désordre n'a eu lieu. Néanmoins la présence de ces commissaires fédéraux a paru utile au directoire dans les circonstances actuelles. Il a nommé M. Munzinger landammann de Soleure, et M. Cathrj, conseiller d'Uri. Ces messieurs vont se rendre de suite dans le Tessin.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 10 août. — Le duc de Solomayor part ce soir en mission extraordinaire pour l'ambassade à Paris.

Le ministre de l'intérieur, M. Sartorius, passera par Madrid avant de se rendre à Séville; il doit partir de Madrid avec les notabilités et corporations qui assisteront à la cérémonie du baptême de l'enfant à naître de la duchesse de Montpensier.

M. Isturiz se dispose à partir pour Londres; son voyage est relatif à l'affaire des mines d'Almaden.

Le ministère compte beaucoup sur la rare intelligence de M. Mon, pour rétablir le crédit et sortir le pays de la crise financière où il se trouve engagé.

Parmi les bruits de modification ministérielle qui se répètent ont de la consistance, le cabinet serait dans quelque temps reconstitué de la manière suivante: MM. Seijas, Rios Rosas et comte de Cleonard conserveraient leurs portefeuilles; MM. Arrazola, Bravo Murillo et Figueras entreraient, mais il y a exagération dans la nouvelle de certaines démissions du parti progressiste ayant pour but de provoquer un mouvement simultané en Espagne et en Portugal. Le gouvernement a l'œil sur ces menées.

— On a découvert à Séville une conspiration carliste; plusieurs habitants de la ville, parmi lesquels MM. José Garcia Sego, Pedro Maria Rodriguez et José Maria Cornejo. Il paraît que le plan des insurgés était de s'emparer de la duchesse de Montpensier et de se retirer avec tous ceux qui auraient voulu les suivre dans les montagnes de Ronda, pour y former deux ou trois bandes. M. de Pezuela est parti de Cadix, le 5, pour Puerto-Rico.

Le 12, on a fusillé à Muro (Espagne) le secrétaire de Sossas fait prisonnier par les troupes de la reine. Les carlistes ont imposé sur la Catalogne une contribution extraordinaire, sur les mêmes bases que celle des 100,000,000 par anticipation décrétée par M. Orfila. Ils ont commencé à la percevoir.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

La chambre des communes s'est occupée, ces jours derniers, de la proposition tendant à ce que le gouvernement établît des relations diplomatiques avec la cour de Rome. Ce bill, adopté à une grande majorité par la chambre des lords, était resté dans les cartons de la chambre après la première lecture. Lord Palmerston a proposé la seconde lecture et a insisté sur l'opportunité, sur la nécessité d'établir des relations suivies avec le Saint-Siége.

M. Anstey a proposé par amendement l'ajournement à 3 mois. Cet amendement, appuyé par M. Urghuart et par sir R. [illegible] combattu par MM. J. O'Connell, par lord John Russell [illegible] autres membres, a été écarté; la chambre s'est [illegible] par 199 voix contre 46.

Le chancelier [illegible] avant la clôture de la session un exposé de la situation financière du pays. Ce sera le quatrième depuis l'ouverture de la session.

— Le prince Castelcala, ambassadeur de Naples, a présenté à lord Palmerston le comte de Lucolle chargé d'une mission spéciale du gouvernement napolitain.

Il est maintenant certain que les chartistes avaient formé un abominable complot qui devait être mis à exécution le 14 août, et qui a été déjoué par l'activité de [illegible] les nombreuses arrestations qui ont été opérées simultanément sur différents points de la capitale. Les chartistes [illegible] londonnais, divisés en sections, devaient se porter sur les [illegible] stations de police, sur les stations des chemins de fer, s'en emparer, et, en cas d'insuccès, y mettre le feu.

Quatre points principaux étaient indiqués comme base des opérations des colonnes d'insurgés: les Sept Cadrans, dans le quartier populeux de St-Giles, le champ de Clerkenwell qui est aussi au centre d'un quartier habité par de nombreuses familles d'ouvriers, la place de Tower Hamlets et l'avenue dite Broadway, dans le quartier de Westminster. Les insurgés devaient [illegible] et piller sur leur passage les boutiques d'armuriers, [illegible] les constables qu'ils rencontreraient et qui s'opposeraient à leur marche. Les chefs de sections devaient avoir des brassards qui les feraient reconnaître des hommes placés sous leurs ordres.

Le plan de la conspiration avait été arrêté dans une réunion [illegible] des chefs tenue à une taverne de Clippegate. [illegible] convenu que les chefs de sections s'assembleraient [illegible] heures du soir à la taverne de Lofinger dans le quartier de Redtion-Square. C'est, en effet, dans cette taverne que la police a arrêté dans la soirée de mercredi un certain nombre de chartistes armés. Dans les nombreuses perquisitions qui ont été faites à la suite de ces arrestations, on a trouvé chez quelques-uns des balles incendiaires, des dépôts d'armes, des munitions, [illegible] fioles grossièrement confectionnées.

Dans la nuit de mardi soir, un des orateurs qui arrivait d'une tournée dans les districts du Nord, la annoncé qu'à Manchester, Liverpool et Birmingham le peuple était prêt à se lever en masse, et que les mesures étaient prises pour que le mouvement eût lieu en même temps que celui de Londres, c'est-à-dire [illegible] demain.

Les chartistes arrêtés mercredi ont comparu devant M. Henry, magistrat du bureau central de police de Bowstreet et il a été procédé à l'instruction préliminaire. La plupart des détails qui précèdent ont été confirmés par les dépositions des témoins. Les individus qui ont comparu aujourd'hui devant M. Henry sont au nombre de 24. Des faits articulés à la charge de quelques-uns d'entre eux résulte une accusation de haute trahison. Ils seront renvoyés devant le jury. Les plus compromis sont les [illegible] Alfred Abel et William Gurney.

NOUVELLES DE FRANCE.

Paris, [illegible] août.

Plusieurs interpellations sur les affaires extérieures, qui [illegible] adressées hier au gouvernement, ont été [illegible] à la discussion du rapport de l'enquête. C'est aussi à cette époque que M. Drouyn de Lhuys, rapporteur de la pétition de la garde nationale de Milan, doit soumettre son travail au nom du comité des affaires étrangères, qui amènera tout naturellement la discussion sur les affaires d'Italie.

— On disait au palais de l'Assemblée, cette après-midi, qu'une réunion d'un certain nombre de représentants influents avait eu lieu dans la matinée chez un ami de M. le préfet de police. Des ministres s'y trouvaient; il y aurait été question d'un complot assez étendu dans lequel seraient compromis à la fois la république rouge et certains chefs du parti légitimiste.

Dans la même réunion, il aurait été question de suspendre de nouveau, en vertu de l'état de siége, deux ou trois des journaux qui ont reparu depuis le 7 août. (*Corresp.*)

— On distribue aujourd'hui seulement à domicile aux membres de l'Assemblée le second volume des pièces justificatives du rapport de la commission de l'enquête. Ce volume contient les documents relatifs à l'affaire de Belgique, les actes du gouvernement provisoire, les procès-verbaux des séances de la commission exécutive, des extraits des rapports de police, et des dépositions concernant MM. Louis Blanc et Sobrier, qui ont été envoyées hier dans la journée à la commission d'enquête par M. Bertrand, juge d'instruction.

Aussi, malgré toute l'activité de l'imprimerie spéciale de l'Assemblée, qui a dû mettre la plus grande discrétion dans l'exécution de son travail, on ne pourra distribuer que mardi le troisième volume.

— La *Presse* rend compte en ces termes des bruits qui ont occasionné les mesures de précaution prises hier par le pouvoir exécutif:

« Un mouvement extraordinaire de troupes a eu lieu dans l'après-midi autour du palais de l'Assemblée nationale. A 5 heures, le 12e de ligne est venu tout à coup se ranger en bataille sur le quai faisant face au palais, et sur le pont de la Concorde, sans toutefois que la circulation ait été interrompue. En même temps, les dragons de la caserne d'Orsay se sont rangés en bataille sur la place de la Concorde. La place de la rue de Bourgogne a été également occupée par un fort détachement de troupes de ligne.

» Le général Lebreton, à cheval et en grand uniforme, assignait à chaque corps la place qu'il devait occuper.

» Les bruits les plus contradictoires ont circulé à ce sujet. On disait que de graves symptômes d'insurrection se faisaient remarquer dans quelques quartiers de Paris, notamment dans le faubourg Saint-Antoine et dans le quartier Saint-Jacques.

» On ajoutait que le gouvernement avait découvert une conspiration des clubs supprimés depuis les sanglants événements de juin, conspiration qui devait éclater ce soir même.

» On a parlé également, et cette version était la seule vraie, d'une colonne de femmes, appartenant aux familles des insurgés arrêtés de juin, qui devaient se présenter le soir au palais de l'Assemblée et déposer une pétition pour appeler la commisération des représentants sur le sort de leurs malheureux parents.

» Les précautions militaires qui ont été prises n'auraient eu alors d'autre but que d'empêcher les rassemblements inquiétants qu'une semblable démonstration devait occasionner.

» A six heures et demie, les troupes étaient encore sur le qui-vive, et la démonstration annoncée n'avait pas eu lieu.

» Nous devons ajouter qu'à la fin de la séance, M. Ducoux, préfet de police et représentant du peuple, annonçait à ses collègues que, malgré les bruits alarmants répandus dans la population, la situation de Paris n'offrait rien d'inquiétant.

Le *Journal des Débats* ne dit exactement que ce peu de mots:

« A l'ouverture de la séance, une députation de femmes devait porter à l'Assemblée nationale une pétition d'amnistie en faveur des insurgés de juin. M. le président Marrast et les questeurs ont pris des mesures pour éloigner ces femmes du palais législatif. Vers cinq heures, quelques compagnies d'infanterie sont venues renforcer les postes de l'assemblée, et la garde nationale a mis ses armes en faisceaux. Grâce à ces mesures de prudence, tout prétexte de désordre a disparu. C'est M. Démosthènes Ollivier qui est chargé de recevoir la pétition. »

Une de nos correspondances contient les lignes suivantes:

« Nous nous garderons bien de répéter tous les bruits qui ont été répandus aujourd'hui, à la suite des mesures extraordinaires qui avaient été prises dans la journée de samedi par l'Assemblée nationale pour empêcher qu'une [illegible] femmes ne vînt, jusque à l'Assemblée, énoncer une pétition [illegible] des transportés de juin. Nous nous contenterons de dire que la [illegible] l'exécution du prétendu complot légitimiste dont est [illegible] depuis une quinzaine de jours. Nous avons [illegible] croire cependant que le [illegible] de Henri V est [illegible] avant comme l'était celui de Napoléon quelques jours avant les événements de juin. Ce que veulent surtout les instigateurs de désordre, c'est de profiter de la première circonstance venue pour faire une nouvelle tentative désespérée. Nous n'hésitons pas à dire qu'ils sont complétement impuissants. En supposant, comme le disent MM. Carteret et Trouvé-Chavel dans leurs dépositions devant la commission d'enquête, que les factieux de juin soient parvenus à cacher encore des fusils, ils ne pourraient s'armer que très-imparfaitement pour organiser une insurrection sérieuse au milieu d'une population sûr le qui-vive et d'une masse de troupes qui en ce moment ne s'élève pas, à Paris et dans la banlieue, à moins de 75,000 hommes. »

— On lit dans un journal du soir:

« Depuis quelques jours, on fait courir dans Paris des bruits de conspiration dynastique. Nous n'avons point à faire remarquer ce que ces bruits ont d'absurde et de peu fondé. Après une enquête sérieuse sur les événements de juin, n'a-t-il pas été reconnu qu'aucune trace des partis dynastiques n'existait derrière les barricades?

» Maintenant, ceux qui font courir ces bruits n'ont ils pas intérêt à le faire? Au moment où les conspirateurs républicains, *les seuls qui aient menacé l'existence de la république*, viennent peut être se trouver dévoilés, ne serait-ce point une tactique facile à apprécier, qui aurait donné naissance à des bruits de nature à détourner l'attention?

» Et certains hommes de parti ne se sont-ils pas dit: Nous sommes compromis, compromettons tout le monde. »

— La Russie vient, dit-on, l'exemple de l'Angleterre, de reconnaître la république française. Il paraît que l'empereur Nicolas, depuis les événements de juin, témoigne beaucoup de sympathie pour le général Cavaignac, et a annoncé l'intention d'envoyer à Paris un ministre plénipotentiaire. Le général Cavaignac, de son côté, a dit on, décidé d'envoyer à Saint-Pétersbourg le général Leflot, qui a été colonel en Afrique avec lui.

— Cette nuit, les représentants du parti modéré se sont réunis pour délibérer sur la conduite qu'ils auront à tenir pendant la discussion du rapport de l'enquête. La réunion a décidé qu'elle ne serait pas agressive, mais si M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc, comme on en a l'intention, voulaient poser la question entre la république de la veille et la république du lendemain, les représentants modérés répondraient énergiquement et attaqueraient les tendances de la république rouge, que représente M. Ledru-Rollin, et celle du socialisme dont M. Louis Blanc se fait l'apôtre. MM. Thiers, Dupin et plusieurs autres membres éminents sont décidés à monter sur la brèche. La réunion Poitiers a nommé trois délégués, qui seront chargés de rédiger un ordre du jour motivé.

— Le *National* se montre aujourd'hui très-belliqueux, mais nous savons ce que valent les phrases dans la bouche de cet organe de la République:

« Un journal ordinairement bien informé, disait le *Spectateur républicain*, annonçait, il y a deux ou trois jours, que le général Welden avait été désavoué par l'Autriche et rappelé. Jusqu'à présent cette nouvelle n'a pas été confirmée, et nous avons lieu de croire que l'invasion des légations, interrompue un moment par l'héroïque défense de Bologne, continue.

» D'un autre côté, nous n'avons pas encore appris que l'Autriche ait accepté la médiation anglo-française.

» Quoi qu'il en soit, nous regardons comme inadmissible que la France puisse remplir ses fonctions de médiatrice tant que les Autrichiens occuperont les États du pape. Rien n'autorisait leur agression, rien ne justifie leur séjour sur un territoire dont les traités garantissent l'indépendance.

» Si notre gouvernement entrait en négociation avec l'Autriche dans des circonstances pareilles, il légitimerait, pour ainsi dire, le brutal abus de la force de l'Autriche. »

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE.

Nous mettons sous les yeux de nos abonnés quelques-unes des dépositions les plus importantes que nous trouvons dans le premier volume publié par la commission d'enquête.

PREMIÈRE DÉPOSITION DE M. ARAGO, MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE. — Séance du 5 juillet 1848.

M. *le président*. Mieux que personne vous pouvez nous éclairer sur les attentats des 15 mai et 23 juin, sur leurs causes et sur toutes les circonstances qui s'y rattachent.

M. *Arago*. Veuillez m'adresser les questions.

M. *le président*. Il a paru exister peu d'homogénéité dans les éléments du pouvoir. Ne serait-ce pas une des causes des manifestations successives qui ont eu lieu dans le sein de la population?

M. *Arago*. Je suis disposé à tout dire. J'avoue qu'il a existé un désaccord dans le gouvernement. Il y avait deux éléments en présence. L'élément de la république modérée; l'élément d'une république plus ardente. De là des tiraillements; mais ces tiraillements ne se sont jamais révélés dans les actes extérieurs. Tantôt on s'efforçait d'agir sur nous par le raisonnement, tantôt par la menace.

La première cause des désordres, ce sont les opinions folles [illegible] la classe ouvrière. Il était évident que de pareilles [illegible] troubles sanglants. — Les théories du [illegible] ont été funestes; elles avaient fait naître des espérances [illegible] jusque dans les collèges électoraux. Ainsi, pour les élections [illegible] des questions étaient posées: « Si l'Assemblée nationale [illegible] son de nos opinions, marcherez-vous contre elle? » C'est [illegible] faites.

On prétendait que Paris était toute la France, que Paris devait tout régir et gouverner. Quand l'Assemblée nationale est venue, et qu'elle n'a pu répondre à des exigences [illegible] de toutes les volontés et de toutes les forces, on s'est porté contre elle à un affreux attentat. C'était une conséquence de telles utopies.

M. *le président*. Qu'avez vous à nous dire des circulaires dont le pays s'est si justement ému?

M. *Arago*. Elles étaient déplorables. Elles ôtaient toute la possibilité de fonder la république en France. [illegible] membre du gouvernement reviserait, contrôlerait les [illegible] nouvelle circulaire; mais cette mesure ne s'est pas exécutée.

Je dois à la vérité et à la justice de dire que l'auteur des circulaires n'était pas M. Ledru-Rollin, mais M. Jules Favre; il en est convenu lui-même dans une assemblée d'électeurs.

Je reviens au Luxembourg. Une de nos premières dissidences avait là sa source. M. Louis Blanc voulait un ministère du progrès. Je m'y suis opposé, parce que je trouvais le principe [illegible] son auteur prétendu du peuple [illegible] à Louis Blanc lui-même, et qu'on eût pu nous soupçonner de [illegible] à ses doctrines.

Il nous menaçait de se retirer. — C'eût été dangereux car nous n'avions aucune force. — Que serait-il arrivé si on [illegible] éclaté à cette époque? Les mêmes éléments de désordre qui existent aujourd'hui, existaient alors. La ville de Paris avait encore [illegible]

M. *le président*. C'est l'élément dissident qui, dans le sein du gouvernement, s'opposait à la rentrée de l'armée dans Paris?

M. *Arago*. Oui, mais les clubs y étaient pour beaucoup; ils se montraient très-menaçants à cet endroit. J'ai pris sur moi, étant [illegible] de rappeler quelques troupes; j'ai été obligé de [illegible] de l'artillerie; j'ai fait ensuite venir [illegible] de cavalerie. Je n'ai pas cédé aux [illegible] des clubs qui regardaient comme certain qu'on ne reverrait plus de troupes à Paris.

M. *le président*. Ainsi, il y avait deux éléments qui vous étaient opposés, la république rouge et le socialisme? Ces éléments se ligualent-ils entre eux pour vous entraver?

M. *Arago*. Quelquefois ils étaient réunis, quelquefois séparés. M. Ledru-Rollin n'a jamais partagé les principes socialistes de M. Louis Blanc. Mais, sous d'autres rapports, ils s'entendaient, notamment pour ajourner les élections. Cet ajournement fut l'occasion d'une lutte très-vive. M. Ledru-Rollin ne croyait pas que la France fût démocratisée, il pensait qu'il fallait du temps pour lui inculquer les principes démocratiques. Un ajournement était donc indispensable.

Pour les mesures de répression, MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc étaient d'accord. M. Ledru-Rollin a fait dans le sein du gouvernement un rapport sur les événements de Rouen. Ce rapport n'était pas bienveillant pour les deux généraux qui avaient exercé le commandement. A la suite de ce rapport, la proposition fut faite par M. Louis Blanc, de rappeler les deux généraux et de les traduire devant un conseil de guerre. Cette idée fut défendue avec énergie; je l'ai combattue, et je [illegible]

M. *le président*. Dans la manifestation du 16 [illegible] y a eu des cris de vive Ledru-Rollin; quelle en était la portée?

M. *Arago*. La garde nationale avait fait une manifestation que j'ose qualifier de ridicule. Je conduisais M. Ledru-Rollin dans ma voiture [illegible] de national a crié: « A bas Ledru-Rollin! » Je lui ai dit: Vous ne voyez pas quelle imprudence vous commettez? Vous ne savez pas que [illegible] que Foulon fut tué, que vos cris pourraient amener un malheur [illegible] — Les cris cessèrent. Lorsque nous arrivâmes à la place de l'Hôtel de ville, les cris de vive Ledru-Rollin succédèrent aux cris contraires qui avaient été poussés sur le quai Pelletier.

M. *le président*. Dans quel intérêt se fit la contre-manifestation du 17 mars?

M. *Arago*. Je n'ai pas été témoin des faits; je n'ai pu aller à l'Hôtel de ville; j'avais deux ministères sur les bras: je suis resté au [illegible] de la guerre.

M. *le président*. Que pensez-vous de la manifestation du [illegible]

M. *Arago*. La veille, nous avions été avertis que la [illegible] considérable. Le gouvernement décida qu'il ne se [illegible] l'Hôtel-de-ville, ne pas céder aux exigences qui [illegible] comme devait y aller [illegible] que la garde nationale [illegible] mouvement.

Cependant je m'y transportai [illegible] trouvai que MM. Buchez et Recurt. Ils étaient précédés de [illegible]

Ils me firent rester; mais, [illegible] me retirai à la mairie du [illegible] arrondissement. — La 8e [illegible] bien conduite. — De là, je pouvais faire venir des munitions de [illegible] colonel Rey, qui depuis a [illegible] avec l'émeute, s'était chargé de la défense de l'hôtel-de-ville, dont il répondait si on devait tirer au plus trois coups de canon pour me [illegible] danger.

M. *le président*. Quel rôle ont eu, dans cette journée, les [illegible] dont nous nous sommes occupés? Il y a eu une [illegible] qu'est-elle devenue?

M. *Arago.* Je ne sais si cette manifestation a été provoquée par ces événements; j'ai ignoré les détails de l'instruction ?

M. *le président.* Cette instruction n'a-t-elle pas été abandonnée à l'occasion de la fête des drapeaux ?

M. *Arago.* C'est sous l'arc-de-triomphe que M. Caussidière est venu annoncer que Blanqui n'avait pas été arrêté, malgré nos ordres. Je crois que M. Ledru-Rollin s'était entendu avec lui. Cette détermination avait été prise à cause de la grandeur de la manifestation, et pour ne pas donner à Blanqui plus d'importance qu'il n'en avait.

M. *le président.* Veuillez vous expliquer sur le 15 mai.

M. *Arago.* On nous avait prévenus la veille qu'il se ferait un mouvement en faveur de la Pologne. — Nous craignions que la Pologne ne fût un prétexte; toutes les précautions furent prises pour empêcher le rassemblement d'arriver à la porte de l'Assemblée. — Les ordres les plus formels furent donnés dans ce sens. — Dans notre pensée, aucune force humaine ne pouvait pénétrer jusqu'au seuil de l'Assemblée.

Quand j'appris la violation dont elle avait été l'objet, je fus surpris, indigné, furieux. Nous nous occupâmes à la hâte des moyens de dégager l'Assemblée. — Mais il y avait une appréhension. — C'était d'exposer les membres de l'Assemblée, peut-être de les faire assassiner : de là la nécessité de temporiser. — Quelques membres étaient venus au Luxembourg, M. Berville, entre autres, qui nous avait dit que l'Assemblée était dissoute, et qu'il fallait la réunir sur un autre point. Notre première pensée fut d'ordonner toutes les dispositions pour que l'Assemblée pût être admise au Luxembourg.

Je suis allé ensuite à l'Assemblée : j'ai traversé la 11e légion. — Je l'ai trouvée découragée, découragée par le bruit de la dissolution de l'Assemblée et du renversement du gouvernement : je l'ai ranimée en protestant contre les attentats qui venaient d'être commis. J'ai dit que tout ce qui avait été fait était sans valeur, que l'Assemblée conservait ses pouvoirs, et le gouvernement son autorité.

En rentrant au Luxembourg, j'ai eu affaire à Quentin, ancien receveur des finances, qui me dit : Je viens vous remplacer. Je l'ai pris au collet, et lui ai dit : « En attendant que vous me remplaciez, je vais vous donner une place en prison. » Il avait une paire de pistolets. — Il est maintenant à Vincennes.

Après cet incident, la 11e légion, pleine d'ardeur, voulait marcher avec moi à l'Hôtel-de-ville.

Nous avons sévi contre toutes les personnes qui avaient pris part à l'attentat. Nous avons notamment destitué le colonel Saisset. Notre sévérité a frappé ceux-mêmes qui, sans avoir pris une part active à l'attentat, avaient montré de l'irrésolution. Je cite le général Tempoure, à qui nous avons retiré le commandement de la garde mobile parce qu'il s'était montré avec ses épaulettes, dans une des tribunes publiques pendant l'envahissement de la salle.

Le 14, quand nous appelâmes tous les chefs de corps, toutes les autorités pour recevoir nos ordres, M. Caussidière ne vint pas; nous ne le vîmes pas davantage le 15. Il s'excusa sur une entorse, et nous envoya un officier qui nous dit de sa part qu'il y avait à la tête du mouvement des hommes dont il était sûr, dont il répondait comme de lui-même, et que rien ne serait tenté contre l'Assemblée.

J'ai voulu le faire arrêter et saisir ses papiers, mon avis ne fut pas adopté, et je l'ai fait consigner au procès verbal.

Ma conviction est qu'il était mêlé à tout cela.

M. *le président.* Sobrier a été l'un des principaux auteurs de l'attentat du 15 mai ? Il avait reçu des armes de la préfecture de police ?

M. *Arago.* Le ministre de la guerre est seul dépositaire des armes. Sur la demande du ministre de l'intérieur, des armes étaient délivrées à toutes [illegible] demander d'urgence, par une lettre signée de M. Louis Blanc, 1,000 fusils pour la préfecture de police. Le colonel Bressolles était chargé de la distribution des armes. L'individu porteur de la lettre se dit être Sobrier, et expliqua que 600 de ces fusils étaient destinés à la préfecture et 400 à la succursale de la rue de Rivoli.

M. Bressolles alla demander à M. Elias Regnault si la distribution devait se faire ainsi : il lui fut répondu que oui ; il ne s'en contenta pas, et voulut le savoir de M. Caussidière lui-même. M. Caussidière lui dit d'en envoyer 800 à la préfecture et 200 rue de Rivoli.

La rue de Rivoli n'était pas considérée comme la maison de Sobrier, mais comme une succursale de la préfecture de police, pour être maître stratégiquement de cette position.

M. *le président.* Est-ce que le gouvernement tolérait tout cela ?

M. *Arago.* Nous ne savions rien de ces désordres.

M. Courtais nous avait prévenus de la présence de factionnaires à la porte de Sobrier ; nous avons donné l'ordre de les supprimer, mais nous n'avons pas été obéis; nous l'étions rarement, comme on l'a vu au 15 mai, comme on le verra pour les derniers événements.

M. *le président.* Pourquoi le 15 mai, avez-vous confié le commandement en chef de toutes les troupes à M. Courtais ?

M. *Arago.* Je savais personnellement à quoi m'en tenir sur la capacité de M. Courtais. Vous connaissez l'épisode de l'arrestation du général Petit aux Invalides. Une commission a été instituée pour apprécier les faits. Le maréchal Molitor en était le président; telle était la présomption des chefs de la garde nationale, qu'ils ne voulurent pas être présidés par un des généraux de notre ancienne armée.

M. *le président.* Pourquoi le général Fouché n'a-t-il pas agi ?

M. *Arago.* Il paraîtrait qu'il a obéi à M. Courtais.

M. *le président.* Deux ou trois éléments différents, par leurs vues et leurs [illegible] dans les masses qui se portaient sur l'Assemblée, le projet de [illegible] arrêté à l'avance ?

M. *Arago.* Je ne le pense pas : il ne s'agissait d'abord que d'apporter une pétition à la barre. Je suis disposé à croire que l'appétit est venu en mangeant.

M. *Le président.* Cependant, une proclamation saisie chez Sobrier ferait croire qu'un conflit avait été prévu ?

M. *Arago.* Je n'ai aucune donnée là-dessus. Sobrier fut arrêté rue du Bac, amené, conduit à la caserne du quai d'Orsay. On me dit qu'il était question de le transférer à la préfecture de police. Je m'y opposai. Je rendis le colonel [illegible] responsable, sur sa tête, des ordres que je lui donnai. Le lendemain le colonel ne voulut livrer Sobrier que sur le vu d'une décharge de moi.

M. *le président.* Voulait-on seulement intimider l'Assemblée, ou la renverser ?

M. *Arago.* Je me suis tenu à l'écart de tous les partis. Je n'ai jamais vu aucun chef de clubs : je me défais de ces hommes là. Quelques uns de mes collègues pourront vous en dire plus que moi sur leur compte.

M. *le président.* Aviez-vous pris un parti à l'égard des prisonniers du 15 mai ?

M. *Arago.* Le banquet à 25 centimes avait pour but de les enlever. Il avait été décidé que ce jour-là j'irais m'enfermer à Vincennes. J'ai examiné d'avance un tas de fourrages et de foin dont on disait vouloir se servir pour combler le fossé. J'étais accompagné du général Tournemipe. Nous avons fait placer de ce côté quatre obusiers.

Quant au jugement des prisonniers, nous n'avions pas de parti pris. Cependant nous ne voulions pas les faire juger par une cour exceptionnelle; nous les aurions déférés au jury, sauf à demander à la cour de cassation le renvoi de l'affaire à une cour d'assises autre que celle de la Seine, pour cause de suspicion légitime.

M. *le président.* Il paraît que les délégués du Luxembourg étaient devenus [illegible] des ateliers nationaux ? Ne relevaient-ils pas de M. Louis Blanc, [illegible] nouvelle position ?

M. *Arago.* [illegible] une qui s'est occupé de l'organisation des ateliers nationaux. C'est [illegible] ce travail se faisait avec loyauté ! Nous nous étions préoccupés de la difficulté de faire opérer la paie dans les mairies ; il en résultait des désordres et des abus. Nous avons voulu y remédier en divisant l'opération de la paie ; l'organisation conçue dans ce but a eu des inconvénients [illegible] prévus : le premier fut de [illegible] la journée.

Il fallait, pour l'émeute, dès lors nous avons cherché à disséminer ces ateliers; mais nous nous sommes toujours heurtés contre des obstacles nouveaux.

Peu avant les derniers événements, il avait été adopté deux ou trois mesures; l'une avait pour objet d'exclure des ateliers nationaux les hommes de dix-sept à vingt-cinq ans, et de les incorporer dans l'armée; une autre prescrivait le retour dans les ateliers privés qui s'étaient rouverts, des ouvriers appartenant à ces ateliers, comme les chapeliers et autres. En troisième lieu, on se proposait de diriger le plus grand nombre possible d'ouvriers sur des points où l'on manquait de bras, notamment sur Angers. On devait en embarquer pour cette destination 150 le 23 juin, et le lendemain 400; on devait même aller jusqu'à 1,200. Des influences mauvaises ont empêché ce départ. Des objections étaient faites; quand je suis allé à la barricade de la rue Soufflot : « On nous aurait battus à Angers, me disait-on, comme à Puteaux, à Courbevoie. J'ai répondu que c'était une erreur, peut-être y avait il eu faute pour des petites localités comme Courbevoie et Puteaux; mais des demandes étaient venues d'Angers, et nos ouvriers y eussent été traités tout différemment. Ils me dirent que je n'avais pas le droit de leur parler, puisque je n'avais jamais eu faim.

Nous avions voulu substituer la tâche à la journée; d'autres difficultés nous assaillirent. Nous avions calculé le prix de la tâche pour les travailleurs les plus faibles, pour les peintres, les typographes et autres ; il en est résulté que les plus vigoureux et les plus habitués à ce genre de travaux gagnaient jusqu'à 15 et 16 fr. par jour.

Je crois qu'un individu, placé à la tête des ateliers nationaux, tenait à augmenter le nombre dans un intérêt électoral. On tenait à être sûr de ces électeurs-là.

Des ordres ont été donnés à toutes les mairies de fermer les listes d'inscriptions : l'avant-veille du 23 juin, la destitution d'un maire avait été résolue pour une seule inscription faite au mépris de ces ordres. Les barricades sont venues, et cette résolution n'a pu s'exécuter.

M. *le président.* Quel personnage voulait augmenter le personnel des ateliers nationaux ?

M. *Arago.* M. Emile Thomas. Il devait être candidat.

M. *le président.* Quels moyens avait-il de produire cette augmentation?

M. *Arago.* Il est venu, pendant que j'étais ministre de la guerre, me demander de s'embarrasser de 4,000 ouvriers travaillant au Champ-de-Mars.

M. *le président.* Qu'a-t-il fait pour prévenir la catastrophe du 23 juin ?

M. *Arago.* Le 22 juin, les ateliers nationaux ont envoyé cinq délégués à M. Marie : à leur tête était Pujol, qui tenait un langage insolent. M. Marie lui imposa silence, et dit aux autres : « Vous qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi, je suis prêt à vous écouter. Vous ne répondez pas. Souffrez-vous les esclaves de Pujol » ils refusèrent de s'expliquer, et s'en allèrent.

Je savais qu'un rendez-vous avait été donné pour le lendemain à six heures du matin.

Dans la nuit du 22 au 23, à trois heures du matin, sur un rapport de la Préfecture de police, l'ordre fut envoyé au général Cavaignac de faire trouver un régiment d'infanterie et deux escadrons, à six heures du matin, sur la place de l'Esplanade.

Cet ordre ne fut pas exécuté.

J'ajoute que le 24 mai, un arrêté du gouvernement ordonna que 20,000 hommes de troupes de ligne seraient appelés dans Paris.

Le ministre de la guerre fut chargé de l'exécution de cet arrêté avec la garde mobile et la garde républicaine; ces forces réunies devaient suffire.

La démonstration qui avait eu lieu chez M. Marie nous avait inquiétés. Ordre avait été donné, le 22, au ministre de l'intérieur et au préfet de police d'arrêter cinquante-sept délégués des ateliers nationaux, dont Pujol faisait partie. On nous a dit qu'on n'avait pas trouvé leurs adresses. Ces hommes se sont présentés [illegible] aux barricades dont ils étaient chefs. Je ne sais même pas encore [illegible]

Par suite, au lieu d'attaquer des barricades naissantes, faciles à enlever, on eut à lutter contre des barricades faites et fortifiées.

Un membre. Au ministère de la guerre, qui donne les ordres pour les mouvements de troupes ?

M. *Arago.* C'est le ministre lui-même ; il adresse ses ordres au général de division.

M. *le président.* On dit que le 15 mai, M. Charras était venu au Luxembourg demander des ordres, et que sur son passage, il avait annoncé que l'ordre de cesser de battre le rappel avait été donné.

M. *Arago.* Je ne sais ce fait que par mon frère, venu avec Charras au Luxembourg : Charras est un officier très intelligent et très-brave. Je m'intéressais à lui : c'est un ancien élève de l'Ecole polytechnique à qui j'avais facilité l'entrée de la carrière; il m'avait de plus été recommandé par le général Bedeau et le général Lamoricière. Peut-être a-t-il été agité par la crainte de faire massacrer les membres de l'Assemblée, en pareil cas, il faut avouer qu'on est fort embarrassé !

M. *Arago* ajoute. La garde mobile a été admirable, elle s'est battue avec nous, elle était fière de son uniforme ; malgré cela, nous avions voulu avoir 20,000 hommes à Paris; y en avait-il moins ; je l'ignore.

Quant à la garde républicaine, qui aurait osé la mettre en présence de l'émeute, lorsqu'elle était à M. Caussidière ! mais nous l'avions fait épurer par une commission attentive et sévère : quelquefois sur dix officiers, neuf étaient renvoyés.

M. *le président.* Comment expliquez-vous le changement du faubourg Saint-Antoine qui s'était si bien montré à une autre époque.

M. *Arago.* C'est fort difficile : on avait troublé l'esprit des ouvriers de ce faubourg.

Les prédications des clubs y ont été pour beaucoup. J'aimerais mieux les plus mauvais théâtres du monde que ces clubs. Nous les avons chassés des édifices appartenant à l'Etat, mais nous étions forcés de respecter le droit d'association.

Sous le gouvernement provisoire, la position était difficile, on disait : « Pourquoi ne mordez-vous pas ? Nous aurions pu répondre : Parce que nous n'avons pas de dents. » Nous avons dû passer sur bien des choses ; on nous menaçait de s'en aller : « Allez vous-en, » répondions nous ; mais ce n'est que dans les derniers temps que nous avons pu tenir ce langage.

Ce n'est pas seulement dans la rue, mais dans le gouvernement que le drapeau rouge a été proposé le 17 avril. J'ai dit que je me ferais plutôt hacher que d'adopter ce drapeau. Quand la querelle devenait plus vive, je disais : Appelez vos adhérents, je ferai battre le rappel et nous déciderons la question à coups de fusils. Tous les jours nous étions en butte à des difficultés de toutes sortes. « Des coups de fusils ! nous disait-on alors, assez facilement ; eh bien ! soit, des coups de fusils ! répondais-je. »

Le surlendemain, 19 avril, plusieurs membres du gouvernement portaient une plume rouge à leur chapeau, c'était le jour de la grande revue. Je me suis refusé à porter cet emblème.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

JEUDI 24 AOUT 1848. (REPRÉSENTATION N° 35.)

La première représentation de la reprise de :

OTHELLO, OU LE MAURE DE VENISE,

grand-opéra en quatre actes, paroles de MM. Deschamps et A. Royer, musique de Rossini.

Précédé de :

LE PROTEGÉ,

vaudeville en un acte, par M. Rosier.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

EN VENTE

chez les HERITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten*, à La Haye; H. T. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.e TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte*, à Anvers :

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

LA PRESERVATION

PERSONNELLE,

(33e ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES.

PRIX : 5 FR., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, et tous les attributs de la virilité; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur les habitudes secrètes des collèges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc. ; par le docteur Samuel La Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membre de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc., etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de mois) prouvent suffisamment en sa faveur.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, LUNDI 21 AOUT. — Les fonds hollandais, quoiqu'ils aient eu une légère tendance à la baisse, se sont maintenus à peu près au cours de la veille. En général les affaires étaient très animées.

Les espagnols un peu moins fermes; les russes sont restés à leur prix.

Les autrichiens, très faibles au commencement de la bourse, se sont plus tard en quelque sorte remis de cette défaveur. En 5 et 2 1/2 % Métalliques les affaires ont été très animées.

ROTTERDAM, LUNDI 21 AOUT. — Les nouvelles défavorables des possessions d'outre-mer apportées par l'*Overlant-Mail*, ont exercé une [illegible] influence sur les fonds hollandais, qui, avec peu d'affaires en [illegible] les ont été négociés en baisse. Les fonds étrangers par suite de la [illegible] des fonds hollandais, avec peu d'affaires; les 2 1/2 % Métalliques et 3 % [illegible] intérieur, ont été placés en baisse.

ANVERS, LUNDI 21 AOUT. — 2 heures. — Bourse faible et peu d'affaires. — Fonds belges 5 % 77 1/2 P.; de 4 1/2 % 70 3/4, 1/2 fait; de 2 1/2 % [illegible] traitée à 38 5/8, et reste 38 9/16 % A.

Fonds espagnols : 5 % 8 1/2, 7/16 et reste 8 1/2 % cours; de 3 % dette intérieure 19 1/8, 19, 18 7/8 P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 5/8 cours.

VIENNE, VENDREDI, 18 AOUT. — L'incertitude qui règne sur la situation politique a déprimé aujourd'hui les fonds.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 21 AOUT.

Dette act.	2½	44		Dito Guill.	3	28	
Dito diff.	2½	32		Dito Cert.	2½	18½	
Dito [illegible]	3	[illegible]		Chimay Addn.		6 1/16, 1/16	
Dito dito	4	69		Passive			
Emp des L.-O.	4	67½		Deferred			
S. d'Am.	3½	70½		Dett. diff. à P.			
Soc. de C.	4½			Portug. à Le.	3	17½	
Lac de Harl.	4			Dito dito	4	18 1/16	
C. de fer du R.	4½			D.o int. à 1 Conto			
Ch. de fer Holl.				O. russe Hope	5	96⅞	
Dito	4½	81½		Dito dito	5	96½, 97	
Belgique	4½			Certific. dito	5		
D.o Rothsch.	2½	36 1/16, 7/16		Dito dito	4		
Esp. Ard. 85 l.	5	8 9/16, 1/16		Rus. Stieglitz	4	74½, 75⅛	
Dito de 510 l.	5	8½		Cent. à Hamb.	5	89	
Dito Pièc. c.	5	8 5/16, 7/16		Insc. au gr.-l.	6	58⅛	
Centuple Ad.				Pologne Cert.			
Lots Pol. fl. 300				Dito dito fl. 500			
Amér. Phil. B.	6			Dito Act. de B.		27	
Autr. Mét.	5	69		Dito		35½	
Dito	2½			Brés	5	72⅛	
Dito	4			Dito 1813	5	70	
Brés	5	72⅛		N. Mexic	5	16	
Dito 1813	5	70		Peru	6		
N. Mexic	5	16		Grenade	1	11	
Peru	6			Venez	2½	15⅝	
Grenade	1	11					
Venez	2½	15⅝					

BOURSE DE ROTTERDAM DU 21 AOUT.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2½ 0/0	43⅝	ESP. — Ard. int. L. 510	5 0/0
Dito dito 2 ½	51⅛	RUSSIE. — Emprunt	5
Dito dito 4	68⅛	Stieglitz	4
ESP. — Arg. de L. 170.	5	AUTRICHE. — Certi. Mét.	2½

BOURSE DE VIENNE DU 18 AOUT.

Métalliques	5	[illegible]	Emprunt 1834.	131 à 132	Act. de la Banq.
»	4	63 à 64	» 1839.	86 à 86½	Lots de 500 fl.
»	3	50 à 51	Ch. de fer Milan.	70 à 72	Dito de 250 »
»	2 1/2	40⅛ à 41⅛	» du Nord.	106 à ⅛	

BOURSE D'ANVERS DU 21 AOUT.

Belg. C. de la bq. B.	2½		Autr. Métal.	5		Dette diff.	1831
Cert. de la soc. g. R.	2½	38⅛, ⅝	Dito	2½		Dito pass.	1834
Emprunt.	3		Le 250 £.	1839	530 A	Russie. Emp. à	
Dito.	4		Dito de f 500.			Amst. H. C.	5
Dito.	4½	70⅛, ⅝	Pol. Le de f 300		334	Dito [illegible]	5
Dito de 1840.	5	77½ P	Dito de f 500.		244	Bruges. Dito à	
Dito 1842.	5		Bade. Lots de f 50	1840.		Nap. Cert.	
Holl. Déact.	2½		Dito	1845.	100	Etats Romain.	5 P
			Esp. Ep.	1834	5 ⅛ P		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 21 AOUT.

Paris court.	56⅛	P	Naples 2/m.	72	A	Londres court.	
2/m.	56⅛	A	Vienne 6/S.	32	P	2/m.	
Madrid 3/m.	210	A	Francfort 6/S.	98⅛	A	Hamb. court.	
Lisbonne 3/m.	41	A	S-Pétersb. 2/m.	178	A	2/m.	
Gênes 2/m.	44½	A					

CHANGES D'ANVERS DU 21 AOUT.

Amsterdam c.	⅛ % av.	A	2/m.			Francfort c.	210
2/m.			Londres court.	25,42½	A	2/m.	
Rotterdam c.			2/m.			Escompte.	
2/m.			Hambourg c.	187½	A		
Paris court.	⅛ % A	⅛ av P	2/m.				

CHANGES DE VIENNE DU 18 AOUT.

Amsterdam	158		Francfort	111	[illegible]
Augsbourg	110		Hambourg		[illegible]

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MARDI 22 AOUT.

COURS DE CLOTURE A 2 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active			2 1/2 0/0	44	
Dito dito			3	28	
Dito dito			4	69	
ESPAGNE. — Arrérages de L. 5 1/2			5	»	
Dito inter. L. 5 1/2			3	»	
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1816.			5	»	
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques.			2½	»	

A LA HAYE chez C. van der Meer